



DECISION DU MAIRE N° 50-23

**Portant sur l'autorisation de nouveau dépôt d'urne
dans une case du columbarium
à Madame Martine VILLARS épouse GAUTHIER
dans le cimetière communal**

**Columbarium 3 – case n° 35
Concession n° 2.143 du 14 août 2014 durée 15 ans
Concessionnaire : Martine VILLARS épouse GAUTHIER**

Nomenclature : 3.55

Nous, Maire de Lèves,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-3 et L. 2223-13,

Vu la délibération du conseil municipal numéro 19/20 en date du 25 mai 2020 autorisant le Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la décision du Maire numéro 03-22 en date du 10 janvier 2022 fixant les tarifs des différentes concessions,

Considérant la demande présentée par **Madame Martine VILLARS épouse GAUTHIER** domiciliée à 28300 LÈVES, 76 avenue de la Paix, tendant à obtenir **l'autorisation d'un nouveau dépôt d'urne dans une case du columbarium** dans le cimetière communal de Lèves à l'effet d'y fonder la sépulture de Monsieur Robert VILLARS, son père.

DECISIONS

Article 1er : Madame Martine VILLARS épouse GAUTHIER est autorisée à faire inhumer dans la case ci-dessus désignée l'urne contenant les cendres de Monsieur Robert VILLARS, son père.

Article 2ème : La présente autorisation est accordée moyennant la somme totale de **230,00 Euros** payable immédiatement au receveur municipal.

Article 3ème : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4ème : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- M. le Préfet d'Eure-et-Loir,
- M. le Trésorier Principal de Chartres Métropole,
- **Mme Martine GAUTHIER.**

La présente décision sera inscrite dans le registre des décisions et fera l'objet d'une information lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

Notifié le 29 NOV. 2023
au concessionnaire,

Lèves, le 28 novembre 2023
Pour le Maire et par délégation,
l'Adjoint en charge de l'Etat Civil



Mme Martine GAUTHIER.

M. Joël HOUVET.